

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI MANCICO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-pierre COMPERE

RCS / SIRET

4 4 8 1 0 3 0 3 6 0 0 0 1 9

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 40 "création de places de stationnement ouvertes au public de plus de 100 unités "	le projet s'établit au sein d'un terrain comportant déjà un bâtiment (1053 m ² de surface de plancher) et des places de stationnement (65). les nouvelles constructions concernent une surface de plancher à créer de 4677 m ² et une création de 233 places de stationnement supplémentaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'édification d'un supermarché, d'une station service et d'une station de lavage sur un terrain comportant déjà un bâtiment en entrée Sud, (initialement exploité sous l'enseigne NETTO). Ce bâtiment ne sera pas impacté par le projet (l'activité commerciale sera conservé mais sous un autre secteur d'activité) .

Le projet s'accompagne de la création de 233 nouvelles places de stationnement qui viendront compléter les 65 places existantes dévolues au magasin existant.

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment commercial existant sur le terrain est exploité depuis 2008 par le Maître d'ouvrage confronté à une concurrence qui s'intensifie et disposant d'une réserve foncière conséquente sur le terrain. ce projet a pour objectifs de proposer une offre variée et complète dans un supermarché, répondant à une réelle demande d'achat et de conseil personnalisé. ce projet répond à l'évolution des modes de consommations . La création de ce supermarché en lieu et place du magasin existant devenu trop petit, permettra notamment l'introduction de rayons produits issus de l'agriculture biologique, ainsi que le développement des rayons boucherie, traiteur et poissonnerie.

Ce projet participera à renforcer l'attrait commercial dans le quartier en soutenant l'implantation de cellules commerciales au sein de la galerie du supermarché et au sein de l'ancien bâtiment .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pendant la phase travaux:

préparation des plateformes (déblai/remblai)

mise en place des fondations

installation des réseaux enterrés

montage des charpentes

couverture étanchéité et bardage

serrurerie

dallage

aménagement intérieur

enrobé des parkings et voiries

création des bassins

pendant la phase travaux, l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les nuisances pendant cette période .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce nouvel ensemble commercial se développe sur un terrain déjà dédié à un magasin commercial. Les besoins étant accrus sur ce secteur, il a été décidé de créer un magasin plus grand , et de l'équiper d'une offre de station service et station lavage et drive. le magasin existant verra son activité NETTO supprimée . Une réflexion sera portée par le maître d'ouvrage pour réutiliser le bâtiment en commerce .

Cette nouvelle zone apportera des prestations complémentaires à celles déjà présentes (station service, station de lavage, drive) La perspective visuelle depuis le domaine public sera restreinte car le projet se développe en retrait important vis-à-vis de la rue d'accès. Toutefois les riverains positionnés le long de la rue de Warcq auront une vision directe depuis l'arrière de leurs habitations sur ce nouveau projet, à ce titre des plantations d'arbres à hautes tiges et massifs arbustifs seront mis en place au niveau de ces limites afin de créer un filtre végétal en direction du projet.

Le trafic engendré par ce futur projet a été estimé dans le cadre d'une étude de trafic jointe au dossier de CDAC présentée dans le cadre de l'instruction du PC, cette étude est jointe en annexe.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
 - demande d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) intégré au permis de construire
 - dossier de déclaration ICPE
 - dossier de déclaration loi sur l'eau
- Les documents sont joints en annexe.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre du futur dépôt de PC intégrant la création de plus de 100 places de stationnement ouvertes au public (rubrique 40 de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
-terrain d'une surface de.....	29644 m ²
-surface de plancher à construire	4677 m ²
-Places de stationnement à réaliser	233.places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Warcq 08000 CHARLEVILLE-
MEZIERES

Coordonnées géographiques¹

Long. E 4 ° 41 ' 54 " 219 Lat. N49° 45' 52 "982

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain actuel comporte un bâtiment commercial situé en entrée Sud du terrain, et une zone de stationnement. L'arrière du terrain est exploité en jardins privatifs et comporte quelques abris de jardins.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en date du juin 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	-proximité de la ZNIEFF de type 1 "les prés de savigny à Charleville Mézières", de l'autre côté de la RN19, à environ 50 m du terrain au Nord.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	-une partie du terrain au Nord est impactée par des zones inondables , donc humides. cette partie de terrain se trouve hors projet de construction.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	-PPRI approuvé sur la commune. Le terrain est impacté en partie Nord par le zonage du PPRI, les parties de terrain s'y trouvant sont laissées vierges de toute construction ou aménagement. Ce PPRI a été approuvé le 28 octobre 1999
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site BASIAS le plus proche se trouve à plus de 400 m du site à l'étude. Il correspond à un dépôt de chiffons et de métaux, il est situé au droit d'une couverture peu perméable de calcaires gréseux et de marnes datant du Sinémurien. Recensement des sources de pollution : 3 sites BASOL présents à moins de 5 km en amont hydraulique sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de la nappe alluviale au droit du site : -Société SA combustibles VILLERS-SEMEUZE, présente à 3 km à l'Est du site : les activités exercées n'ont pas entraîné de contamination significative. Les eaux souterraines contiennent un peu d'hydrocarbures ne présentant pas de risque. -Usine de stockage et de décuvelage de transformateurs au PCB-PCT EDF, présente à 3,5 km à l'Est du site : Plusieurs anomalies (HAP, PCB et HCT) sont diagnostiquées en ce qui concerne la qualité du sol et des eaux souterraines. -Société TREFILEST / BEKAERT, présente à 3,5 km au Sud-est du site : aucun impact significatif n'est constaté sur les paramètres analysés dans les eaux souterraines.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Il n'existe pas de captage pour l'eau potable à proximité immédiate du site. Les captages les plus proches du site correspondent : - au captage AEP de Theux, localisé à 3,2 km à l'Est, en amont hydraulique du site d'étude. son périmètre de protection éloigné se trouve à 3 km du site à l'étude ; - au captage AEP de Montcy-Notre-Dame, localisé à 3,2 km au Nord-est, en aval hydraulique du site d'étude. son périmètre de protection éloigné se trouve à 3 km du site à l'étude.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Le terrain n'est pas situé dans un site inscrit ou classé, le plus proche est situé à plus de 1 km à l'Est : Square Mialaret et ses abords à Charleville-Mezieres .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le nouvel aménagement a été réfléchi en s'attachant à respecter au mieux la topographie du terrain, tout en optimisant l'équilibrage des déblais remblais sur le terrain. La détermination des niveaux d'implantation s'est fait dans le respect du terrain naturel et des aménagement déjà en place sur le terrain à savoir le bâtiment existant conservé à l'entrée de la parcelle à une cote de 149,63 m NGF et des parkings.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le supermarché qui sera réalisé en second plan par rapport au bâtiment existant sur le terrain sera implanté à la cote 148,43 m NGF, la station-service elle sera positionnée à 148,90 m NGF. Les pentes seront absorbées par les voiries, parkings et zones d'espaces verts
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le terrain n'est pas répertorié dans une zone nécessitant une protection environnementale particulière.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé dans le périmètre d'une zone référencée comme humide. La zone référencée « humide » la plus proche est localisée à 4 km au Sud du site, il s'agit de la zone humide du territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises. Par ailleurs, une zone référencée « zone humide d'importance majeure » est présente à 2,3 km à l'Est du site, il s'agit de la zone humide de la Meuse (du Chiers à Charleville-Mézières). Cette zone se trouve en amont hydraulique du site d'études. Enfin, la partie Nord du d'étude, qui ne sera pas imperméabilisée, est localisée en limite d'une Zone à Dominante Humide connue.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain actuel comporte un bâtiment commercial situé en entrée Sud du terrain, et d'une zone de stationnement, l'arrière du terrain est exploité en jardins avec quelques abris de jardins
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La cartographie des zones inondables de la commune de Charleville-Mézières montre que la partie Nord du site, qui ne sera pas aménagée (mis à part par la mise en place d'arbres et d'espèces végétales diverses) est localisée en zone inondable de la Meuse.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La zone comporte déjà un bâtiment commercial avec son parking, la future activité est similaire en ce qui concerne la nature du bruit possible à savoir le bruit engendré par les véhicules des usagers et des livraisons. l'activité respectera les normes acoustiques applicables, les émergences de 3 dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour vis à vis du bruit ambiant seront respectées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les émanations engendrées par le projet seront essentiellement issus des gaz d'échappement des véhicules, la limitation de vitesse sur site permettra de limiter les émanations. les autres possibles émanations pourrait provenir des installations de chauffage, toutefois la maintenance régulière de ces installations permet de garantir un impact restreint à ce niveau.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒ ☒	Le parking de l'ensemble commercial ne sera éclairé que jusqu'à 20h30 et uniquement par des candélabres équipés de lampes basse tension. Il sera éteint la nuit.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☒	Le supermarché sera chauffé par l'intermédiaire d'une chaudière gaz. Le gaz naturel a la réputation d'être peu polluant. Il est en effet composé de 99% de méthane, le soufre n'étant qu'à l'état de traces. La puissance totale de la chaudière est du même type que celle d'une habitation individuelle, les rejets atmosphériques sont donc très négligeables et n'ont donc pas été mesurés. De plus, la maintenance des installations permet de garantir un bon fonctionnement des installations
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ? ☐	☐	-EU sont envoyées vers la Station d'épuration Communale -les EP seront traitées à la parcelle. Selon le calcul, pour une période de retour de 10 ans, la retenue d'eau doit avoir un volume de 462 m3 (ce résultat tient compte du volume des premiers flots : majoration de 10%). Les dimensionnements et description de ces installations sont présentés dans le DLE, joint en annexe.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☒	Suppression des jardins sur l'arrière de la parcelle, au profit du projet Il est toutefois à noter que le développement de l'urbanisation sur cette parcelle est autorisé par le PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'un permis de construire, d'un dossier de déclaration au titre des ICPE ainsi que d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Il est porté à connaissance de l'autorité environnementale pour la création de plus de 100 places de stationnement ouvertes au public, ce projet a fait l'objet d'une étude de trafic qui conclut favorablement sur la comptabilité de ce projet avec les infrastructures existantes. (l'étude jointe à ce dossier en annexe).

Au regard de l'ensemble de ces éléments Nous pensons qu'il n'est donc pas nécessaire lancer une procédure d'étude d'impact. Les points impactant de ce projet sont déjà traités dans le cadre du dossier loi sur l'eau (imperméabilisation et infiltration), du dossier de CDAC (étude de trafic) et du dossier ICPE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- dossier de CDAC
-notice architecturale du PC
-dossier ICPE
-dossier loi sur l'eau
-L'étude de trafic

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Charleville- Mezieres

le,

16 mars 2016

Signature

